

DÉCISION MUNICIPALE N°2023_132

OBJET : DST/SERVICE BATIMENTS – CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL, A INTERVENIR AVEC LA S.A. « TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FRANCE »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 publiée et déposée en Sous-Préfecture d'Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la Loi du 31 décembre 1970, sur la Gestion Municipale et les Libertés Communales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-2,

VU le Budget Communal,

VU la proposition de contrat ci-annexée,

CONSIDERANT l'arrivée à échéance au 31 décembre 2023 du contrat fourniture en gaz naturel de la Commune,

CONSIDERANT qu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert, publié sous la référence JO.23-153603,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de fourniture en gaz des bâtiments communaux pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'après examen de l'offre en continuité de service et de fourniture reçue de la S.A « TotalEnergies Electricité et Gaz France » ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Signer un contrat de fourniture de gaz naturel, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025, avec la SA « TotalEnergies Electricité et Gaz France » sise 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS.

Article 2 :

S'acquitter du montant des factures établies mensuellement par le fournisseur et le **verser** par mandat administratif, sur présentation de celles-ci accompagnées d'un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire, via le portail Chorus Pro.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** aux registres des décisions.

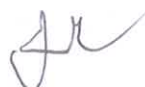
Transmis en Préfecture le : 12/12/23

Publié(e) le : 12/12/23

Exécutoire le : 12/12/23

Fait à PIERRELAYE, le 08/12/2023

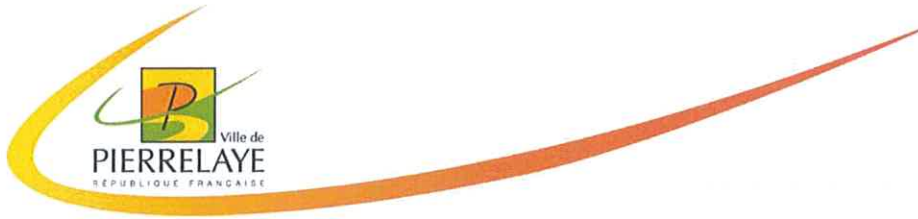
Le Maire,



Michel VALLADE



Ville de PIERRELAYE – Acte d’Engagement (AE)



Service bâtiments
22, rue de BESSANCOURT
95480 PIERRELAYE
+33 1 34 32 31 45

Acte d’Engagement (AE)

Marché de fourniture de gaz naturel à prix fixe

pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

ARTICLE 1 – OBJET DE L’ACTE D’ENGAGEMENT

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2124-1, 1° du Code de la Commande Publique régissant la procédure formalisée, Appel d’Offres Ouvert composé d’un lot unique sans aucune tranche.

Le contrat a pour objet de réaliser les prestations suivantes :

La fourniture et l’acheminement de Gaz Naturel en Contrat Unique et les services associés pour l’ensemble des sites de consommation de la commune de Pierrelaye pour une durée de 24 mois allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 – CONTACTS

- Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Maire de la Ville de PIERRELAYE
Représenté par Monsieur VALLADE Michel
42 bis rue Victor Hugo 95 480 Pierrelaye
Le numéro de SIRET de l’établissement est le 21950488300014

- Comptable public assignataire

Madame le Payeur
Représentée par Madame RAKOTOVAO
421 Rue Jean Richepin
95120 Ermont

Ville de PIERRELAYE – Acte d'Engagement (AE)

ARTICLE 3 – CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des documents contractuels -CCAP -CCTP et ses annexes,

Le signataire (Candidat individuel),

M .SCHMIEDT Franck.....

Agissant en qualité .DIRECTEUR GENERAL.....

Agissant au nom et pour le compte de la société ¹ TotalEnergies.....

Au capital de

Ayant son siège social à².2 bis, rue Louis Armand - 75015 Paris

Téléphone : 01 85 73 04 53.....

Télécopie :

Courriel : .ao-tde@depot-ao.fr.....

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .442 395 448 000 57.....

Code d'activité économique principale (APE) : 3514Z.....

Numéro d'inscription ³

Au registre de commerce des sociétés :

Au répertoire des métiers :

Le signataire (Co-traitant),

M

Agissant en qualité

Agissant au nom et pour le compte de la société ⁴

Au capital de

Ayant son siège social à⁵.....

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription ⁶

Au registre de commerce des sociétés :

Au répertoire des métiers :

Décomposition par intervenants en cas de groupement :

Statut	Objet de la prestation	Part (%)	Montant HT
Mandataire			€
Cotraitant 1			€
Cotraitant 2			€
Cotraitant 3			€
Cotraitant 4			€

S'engage, au nom des membres du groupement⁷, sur la base de l'offre du groupement,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières et des documents qui y sont mentionnés, y compris ses annexes.

¹ Intitulé complet et forme juridique

² Adresse complète

³ Rayer la mention inutile

⁴ Intitulé complet et forme juridique

⁵ Adresse complète

⁶ Rayer la mention inutile

⁷ L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

Ville de PIERRELAYE – Acte d'Engagement (AE)

Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société ou association pour laquelle j'interviens, que ladite société ou association ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles R2143-3 et R2143-5 du code de la commande publique.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent acte d'engagement.

L'offre, ainsi présentée, ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans le délai de 180 jours (6 mois) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de Consultation.

ARTICLE 3 – DETERMINATION DU PRIX

L'évaluation de l'ensemble des prestations définies au C.C.T.P est rémunéré selon le bordereau de prix unitaires ci-joint à acte d'engagement.

Les prix fixés au bordereau des prix en euros sont réputés fermes pendant toute la durée du marché et établis sur la base des conditions économiques du mois « m0 » soit novembre 2023. Ces prix comprennent toutes les charges fiscales et parafiscales ainsi que toutes les sujétions liées à l'exécution des prestations pendant toute la durée de la mission contractuelle.

Seuls seront admis :

- l'évolution des coûts de distribution au 1er juillet et de transport au 1er avril selon les décisions de la Commission de régulation de l'énergie.
- Les répercussions des évolutions réglementaires et législatives liées aux coûts d'acheminement et aux CEE sont acceptées.

ARTICLE 4 – SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée.

ARTICLE 5 – DURÉE DU MARCHÉ – DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le marché commence à compter du 1er janvier 2024 et prendra fin au 31/12/2025, soit une durée de 24 mois.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants⁸ : **(JOINDRE UN RIB)**

Le RIB devra également figurer sur chaque facture ou demande de paiement.

Le règlement des sommes dues sera effectué dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise :TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ Raison sociale : Adresse : 2 bis, rue Louis Armand - 75015 Paris	Numéro de compte :00020444604 Code banque : 30087 Code guichet : 33440 Clé : 90

⁸ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

Ville de PIERRELAYE – Acte d'Engagement (AE)

DESIGNATION Cas d'un groupement	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise : Raison sociale : Adresse :	Numéro de compte : Code banque : Code guichet : Clé :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur⁹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique

Je certifie¹⁰, Nous certifions⁴ sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que la fourniture des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L3243-1, L3243-2, L3243-4 et L1221-13, L1221-15, L1221-10 du Code du travail.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60, R.2191-61 et R.2191-62 du Code de la Commande Publique : Monsieur le Maire de la ville de Pierrelaye.

(Fait en un seul exemplaire)

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Engagement du candidat ou du groupement

*Cocher la ou les cases correspondantes

- Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
- Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public ;
- Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ; public ; *joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public

Fait en un seul original

A Paris.....
Le 08/12/2023.....

Signature du candidat (ou) du Mandataire
(Groupement) *Certification par la Signature
électronique*
Lu et approuvé



⁹ Cocher la case correspondant à votre situation

¹⁰ Rayer la mention inutile

Ville de PIERRELAYE – Acte d'Engagement (AE)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES¹¹

Article R2191-45 [Cession ou nantissement des créances]

Article R2191-46 [Titulaire du marché souhaitant céder ou nantir sa créance]

Article R2191-53 [Exemplaire unique ou certificat de cessibilité : Dispositions propres aux groupements solidaires d'opérateurs économiques]

Certificat de cessibilité établi en date du à
OU

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

2 Dans le cas d'un marché attribué à un groupement solidaire d'opérateurs économiques, il est délivré un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité au nom du groupement, dès lors que les prestations réalisées par les entreprises ne sont pas individualisées. Si les prestations sont individualisées, les dispositions de l'Article R2191-52 s'appliquent.

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

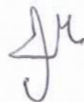
et devant être exécutée par

en qualité de :

Membre d'un groupement d'entreprise

A PIERRELAYE

Signature



le 08.12.2023¹²



¹¹ Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

¹² Date et signature originales

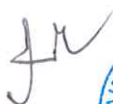
Ville de PIERRELAYE – Acte d'Engagement (AE)

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
ACTE D'ENGAGEMENT

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la Délibération du Conseil Municipal n°8/2020 relative aux délégations de pouvoirs données à monsieur le Maire en date du 26 mai 2020.

A Pierrelaye
Le Maire,



Michel VALLADE



Elle est complétée par les annexes suivantes :

- Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- Annexe n°2 relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4)
- Annexe n°3 attestation d'acceptation du CCAP et du CCTP

En cas de précision, il sera envoyé au candidat un formulaire « demande de précision » par voie électronique avec accusé de réception.

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

Article R2182-4 [Date d'effet du marché et notification]

L'offre retenue par le pouvoir adjudicateur sera notifiée par voie électronique, le titulaire recevra l'ensemble des pièces contractuelles (lettre de notification, le présent acte d'engagement ses annexes, Bordereau des prix relatif au lot attribué et le RIB) et le marché prendra effet à la date de réception de la présente notification.

Site			Chauffage					Énergie													Remarque
N°	Désignation	Adresse	Dénomination Point de Livraison (PDL)	Puissance approximative	Point de Comptage Estimatif (PCE)	N° du compteur	Tarif d'abonnement ou de distribution actuel	Consommation annuelle de RP-Energie (CAR) actuel en kWh	Abonnement en €/an HT	Terme de Quantité (TQ) ou prix indicatif en €/MWh HT	Accès des tiers au Réseau de Transport (ART) en €/an HT	Accès des tiers au Réseau de Distribution (ARD) en €/an HT	Terme de Quantité d'Abonnement (TQ) ou Charges Variables de Distribution (CVD) en €/MWh HT	Contribution Tarification d'Abonnement (CTA) en €/an HT	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en €/MWh HT	Critère d'Économie d'Énergie (CEE) en €/MWh HT	Total Hors Taxes (HT) en €	Total Hors Taxes (HT) en €	Total Hors Taxes (HT) en €		
	Mairie	42 bis rue Victor HUGO	Mairie	40 kW	2123291078388	4022813229000	T2	43 336	0,00	53,96	264,95	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	3 372,48	3 758,83	4 459,20		
	Bâtiment 1354	42 bis rue Victor HUGO	Bâtiment 1354	40 kW	2123291078388	0104548887406	T2	27 445	0,00	53,96	170,17	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	2 283,89	2 454,38	2 861,28		
	Céche collectif	5 rue Jean JAURES	Céche collectif	45 kW	2128763883389	4022813229720	T2	49 007	0,00	52,96	304,36	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	3 798,33	4 243,03	5 022,20		
	Centre de loisirs	17 rue de BESANCOURT	Centre de loisirs	2 x 40 kW	2121702515426	0207430952154	T2	113 971	0,00	53,96	701,13	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	8 028,70	8 803,78	11 397,00	Remplacement équipements à prévoir	
	Maison de la Marie CURIE direction	44 rue Victor HUGO	Maison de la Marie CURIE	3 x 100 kW	2128468374644	88-016455111067050-93	T2	98 872	0,00	52,96	610,78	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	7 590,40	8 464,78	10 045,80		
	Élémentaire Marie CURIE 1	50 rue Victor HUGO	Élémentaire Marie CURIE 1	2 x 50 kW	21282559229606	88-016455111064401-40	T2	192 868	0,00	52,96	671,00	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	10 045,32	11 185,00	13 282,12		
	Élémentaire Marie CURIE 2																				
	Élémentaire Marie CURIE 2 (prévu)																				
	Élémentaire Marie CURIE 3	30 rue Victor HUGO	Élémentaire Marie CURIE 3	40 kW	21289951363113	0307430952023	T2	41 000	0,00	53,96	7 200,81	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	10 141,72	10 924,38	11 599,92		
	Le restaurant maternelle Marie CURIE	42 bis rue Victor HUGO	Centre de PAF	45 kW	2121562387638	40228132293382	T2	97 479	0,00	53,96	232,76	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	2 937,54	3 285,43	3 884,62		
	Site associations en local sol																				
	Maternelle Pierre CURIE																				
	Élémentaire Pierre CURIE	5 rue Anatole FRANCE	Groupe scolaire Pierre CURIE	2 x 250 kW	0420263	4728131029528	T2	202 965	0,00	52,96	1 384,97	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	15 417,26	17 190,67	20 394,77		
	Restaurant scolaire Pierre CURIE	2-8 rue des TERRES	Restaurant scolaire Pierre CURIE	225 kW	0420263	88-042040125300417-69	T2	242 190	0,00	52,96	1 334,21	162,92	8,42	243,11	8,37	8,58	18 287,28	20 517,52	24 297,37	Restaurations cuisine centrale	
	Maternelle Louise MICHEL																				
	Restaurant scolaire Louise MICHEL																				
	Site polyvalente	10 rue des jardins	Site polyvalente	1 x 100 kW (EC) - 2 x 180 kW	0009777	020024121319241	T2	136 274	0,00	52,96	2 026,74	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	12 019,64	13 770,42	16 314,39		
	Gymnase	80 rue de malouin	Gymnase	1 x 60 kW (EC) - 1 x 177 kW	0102517	88-03545511000211-05	T3	228 955	0,00	53,96	1 903,33	162,92	8,42	243,11	8,37	8,58	17 866,40	20 123,89	23 664,87	Remplacement équipements à prévoir	
	Voitures flottes	104 rue du général DE GAULLE	Voitures flottes	2 x 20 kW	2127949921708	1222814307005	T2	20 333	0,00	50,96	227,33	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	1 872,19	1 978,96	2 211,04		
	Buvette foot	104 rue du général DE GAULLE	Buvette foot	24 kW	2127949921708	16228143061831	T2	12 868	0,00	52,96	76,81	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	1 062,82	1 200,85	1 404,88		
	Services techniques	22 rue de BESANCOURT	Services techniques	24 kW	21212021504778	04228132297420	T2	15 992	0,00	52,96	95,32	119,44	8,93	34,49	8,37	8,58	1 331,41	1 501,76	1 782,48	Passage tout électrique à étudier	
	Atelier menuiserie	7 rue de BESANCOURT	Atelier menuiserie		2121242257921	05045511213176	T2	83 532	0,00	52,96	518,77	179,44	8,93	34,49	8,37	8,58	6 375,98	7 109,61	8 431,21	Radants gaz	

TotalEnergies Electricité et Gaz France
 2 bis, rue Louis Amand
 CS 51518 - 75005 PARIS CEDEX 15
 Société anonyme au capital de 5 164 658,70 euros
 443 098 448 RCS Paris

09 DEC. 2023

[Signature]



ANNEXE FINANCIERE - SIMULATION ANNUELLE SANS ENGAGEMENT D'ACHAT

DONNEES ACHETEUR

Administration VILLE DE PIERRELAYE

Date de fin de validité 08/12/2023 jusqu'à 17 heures

Durée du contrat 24 mois

Type de prix Prix Molécule Fixe

Date de fin de contrat 31/12/2025

Prix pour l'année 2024-2025

Les coûts des CEE sont EVOLUTIFS sur la part réglementaire sur la durée du contrat

2023/1 : Le coût CEE en euro Cumac est de Cc : 8,35 Cp : 8,35

Les CEE en €/MWh sont calculés avec les coefficients suivants : 2023 : Cc : 0,485 Cp : 0,623 - 2024 : Cc : 0,485 et Cp : 0,62 - 2025 : Cc : 0,485 et Cp : 0,62 - 2026 : Cc : 1 et Cp :

Nos prix ne comprennent pas les prestations du gestionnaire de réseau (location, maintenance de compteur, relève spéciale, etc.). En cas de condition de livraison standard, ces prestations seront refacturées à l'euro près. Tout droits, impôts, taxes et contributions ou charges supportés par TotalEnergies du fait de la fourniture de gaz au Client, et applicables sur le territoire français seront facturés séparément selon la réglementation applicable actuelle ou à venir.

Les coûts de transport et de distribution du gaz naturel étant réglementés, ils peuvent faire l'objet d'évolution pendant la durée du marché (Chaque 1er avril pour les coûts de transport et chaque 1er juillet pour les coûts de distribution).

TotalEnergies répercutera les évolutions des tarifs relatifs à l'ATR (Accès des Tiers aux Réseaux de Transport) et à l'ATRD (Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution) y compris les Charges Variables de Distribution

Nous répondons à votre consultation car nous n'avons PAS identifiés de TIGES Cuisine. Si jamais votre périmètre en compte, nous ne serions pas en mesure de les rattacher.

PART ENERGIE		PART ACHEMINEMENT (TRANSPORT STOCKAGE ET DISTRIBUTION)				TAXES ET CONTRIBUTIONS			TOTAL		
Abonnement	Prix Molécule	Part Transport (ATRT + TFS)	Part Distribution (ATRD)	TOTAL Part fixe (ATRT/TFS + ATRD)	Part variable (CVD)	CTA	TICCGN	CEE évolutifs sur la part réglementaire	H.T.T. (sans taxes ni TVA)	H.T. (ac taxes sans TVA)	T.T.C (Taxes + TVA)

CVD à Part

5ème période

	Site	n° de PCE	Profil GRD	Tarif distribution	Date de démarrage	Durée du contrat (mois)	QAP client (MWh)	€/an HT	€/MWh HT	€/an HT	€/an HT	€/an HT	€/MWh HT	€/an HT	€/MWh HT	€/MWh HT	pour 1 an	pour 1 an	pour 1 an
1	Mairie	21230390578598	P012	T2	01/01/2024	24	43,306	0	52,96 €	268,95 €	139,44 €	408,39 €	8,93 €	34,49 €	8,37 €	6,56 €	3 372,69 €	3 769,65 €	4 459,36 €
2	Bâtiment 1904	21210853822312	P012	T2	01/01/2024	24	27,465	0	52,96 €	170,57 €	139,44 €	310,01 €	8,93 €	34,49 €	8,37 €	6,56 €	2 189,99 €	2 454,36 €	2 895,28 €
3	Crèche collective	21287698830399	P012	T2	01/01/2024	24	49,007	0	52,96 €	304,36 €	139,44 €	443,80 €	8,93 €	34,49 €	8,37 €	6,56 €	3 798,33 €	4 243,01 €	5 022,26 €

TotalEnergies Electricité et Gaz France
2 bis, rue Louis Armand
CS 51518 - 75015 PARIS CEDEX 15
Société anonyme au capital de 5 184 658,70 euros
445 096 448 RCS Paris

0 9 DEC. 2023